

Public : Conducteur de travaux, responsable de chantier (Chef de chantier / Chef d'équipe)

Durée : 2 jours

Coût : 880 € HT

Dates : 23, 24 sept

Prérequis : Conducteur de travaux, responsable de chantier en poste ou pressenti à le devenir dans l'année.

Personne ayant exercé une fonction d'encadrant pendant au moins 2 ans dans une entreprise du BTP.

04/21

Objectifs et compétences visées

Connaître l'environnement juridique régissant les relations avec ses sous-traitants.

Acquérir des méthodes et réflexes dans le pilotage de ses partenaires sous-traitants et garantir la bonne exécution de la prestation.

Se doter de moyens pour **maintenir un juste équilibre** entre le cadre légal et le pragmatisme terrain pour assurer les intérêts de l'entreprise principale.

Comprendre les logiques de recours à la sous-traitance

- Les enjeux et les limites de la sous-traitance dans un environnement de plus en plus concurrentiel.
- Pourquoi sous-traite-t-on ? Avantages et inconvénients opérationnels.

Cadre de la relation contractuelle avec ses sous-traitants

- Spécificités de la sous-traitance : Forfait, indépendance, prestation délimitée, ...
- Appréhender les spécificités de la loi pour mieux maîtriser les risques liés à la sous-traitance.
- Que doit contenir le contrat ? Les informations essentielles à connaître pour une gestion efficace.
- Distinguer les sous-traitants des autres types de partenariats chantier.
 - Mettre en perspective la gestion de son sous-traitant avec les locataires, les fournisseurs, les intérimaires, le prêt de main d'œuvre.

Pilotage de la sous-traitance au quotidien

- Les informations indispensables à recueillir auprès de son N+1.
- Accueillir et cadrer le sous-traitant en amont de l'opération.
- Suivre et contrôler la prestation (contractuelle, technique, esthétique).
- Les grands principes à respecter en matière de « mise à disposition » :
 - Point de vigilance sur les mises à disposition de matériel, fournitures, main d'œuvre.
- Retour d'expérience et évaluation de son sous-traitant.

Responsabilité de l'entreprise principale en matière de sécurité

- Visite préalable, animation des « réunions de coordination ».
- Exigence PPSPS, Plan de prévention.
- Principes de vigilance partagée.

Conséquences d'une mauvaise gestion de ses sous-traitants

- Impact commercial : image, fiabilité, prix, délai, ...
- Impact technique et organisationnel : désordres, compensation des défaillances, ...